

OBJET Validation de mandat spécial

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

Aujourd'hui, il vous est demandé, à titre de régularisation, de valider le mandat spécial de l'élu suivant :

- Monsieur William SILOTIA (Conseiller Municipal) à l'occasion d'une mission à Nantes pour le 17ème Congrès de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette).

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 et compte 6532 du Budget principal.

OBJET Validation de mandat spécial

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Vu le RAPPORT N°17/2-042 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Valide, à titre de régularisation, le mandat spécial de l'élu suivant :

- Monsieur William SILOTIA (Conseiller Municipal) à l'occasion d'une mission à Nantes pour le 17ème Congrès de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette).

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de cette (ces) mission(s), dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 et article 6532 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172042-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/06/2017



Gilbert ANNETTE